Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 30 novembre 2018

Résolution n° 2018 -23 – CA

« Tarification des prestations du Parc national des Ecrins »

Le Conseil d'administration décide d'établir la politique de tarification et le barème de prix tels que définis ci-dessous, pour l'année 2019 :

Interventions du personnel :

	Barème 2019 *(arrondi € inférieur)*	
Catégorie d'agent	Tarif journalier (1)	Tarif horaire (2)
Garde-moniteur	358€	44€
Technicien	449€	56€
Chargé de mission	497€	62€

(1) Similaire à 2018

(2) Sur la base de 8 heures par jour facturables

Le directeur est autorisé à déroger aux tarifs précédemment fixés (notamment décision de gratuité) en fonctions de situations particulières qui lui seraient soumises.

Autres prestations

Location logements de passage	Gratuité pour les personnels permanents
	Location à particulier : 35 €/nuit – 225 €/semaine
	Location aux services civiques et stagiaires : Bail d'une durée inférieure ou égale à un mois : gratuit Bail d'une durée supérieure à un mois : 20 € par mois
Location du parking de Vallouise	25 € pour 1/2 journée
	40€ pour journée complète

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr